

Les documents nautiques

Deuxième partie



Quels documents le plaisancier doit-il avoir à bord ?

A compter du 1^{er} janvier 2005 sont maintenant obligatoires à bord uniquement :

- le règlement international pour éviter les abordages en mer (ouvrages 2A et 2B)
- le livre des feux et signaux de brume
- l'annuaire des marées ou équivalent (almanach du marin breton etc....) sauf en Méditerranée
- cartes papier ou électroniques des régions fréquentées.

Doit-on se contenter des seuls documents obligatoires ?

L'ancienne réglementation rendait obligatoire l'ouvrage N°1 pour les 1^{ère} et 2^{ème} catégorie. Il est préférable de l'avoir à bord car c'est une source irremplaçable de renseignements (au minimum l'ouvrage "naviguer en sécurité").

Les instructions nautiques (version plaisance pour les zones couvertes ou version traditionnelle pour les autres zones) sont très utiles surtout lorsque l'on découvre des rivages inconnus.

Les instructions nautiques peuvent être remplacées par des guides publiés par des éditeurs privés. Mais là, il faut être très attentif au choix car ils sont d'inégale qualité et se pose le problème des mises à jour.

Pour les possesseurs de moyens radio VHF, BLU, NAVTEX, ne pas oublier les ouvrages de radio signaux concernant la zone de navigation ou leurs équivalents

Pour ceux qui naviguent le long de nos côtes, l'almanach du marin breton ou le bloc marine peuvent remplacer annuaire des marées et livre des feux. Ces publications reprennent également une partie des ouvrages généraux du SHOM. Règlement pour éviter les abordages en mer, réglementation, radio signaux, sécurité, etc.

En ce qui concerne les cartes, il nous paraît imprudent de se contenter des

seules cartes électroniques. Que faire en cas de panne batterie par exemple ? Pour les fans de la navigation électronique, un jeu de cartes papiers en secours pourrait leur éviter bien des déboires. Ne pas oublier les ouvrages 1D et 1F.

Dans tous les cas, les cartes et documents nautiques doivent être tenus à jour. Pour ce faire, le SHOM publie des groupes hebdomadaires d'avis au navigateur (GAN). Ces documents rassemblent les corrections à apporter aux ouvrages et aux cartes. Ils peuvent être consultés sur le site www.shom.fr, dans les bureaux des ports, dans les quartiers des affaires maritimes et dans certains points de vente agréés du SHOM. En ce qui concerne les cartes, le site web du SHOM permet de télécharger les annexes graphiques et les calques de

correction qui facilitent l'exécution des corrections en diminuant les risques d'erreur. Les annexes graphiques sont fournies avec une qualité cartographique et sont directement exploitables avec une restitution sur imprimante à 600 dpi. Les calques de correction des cartes françaises permettent de pointer de façon rapide et sûre la position des corrections.

Le navigateur doit être capable d'interpréter correctement ces documents et en avoir la maîtrise. Ce n'est pas au moment où il se trouve devant une situation inattendue qu'il doit ouvrir pour la première fois tel ou tel autre document. Il doit en connaître le contenu et pouvoir adapter les données à son bateau et à son type de navigation. Une navigation se prépare à l'avance.

Raymond Blanc
APP Perros-Guirec

